

Les conditions d'admission

- S'inscrire dans un club de voile , être licencié FF Voile et s'engager à une pratique de la compétition.
(Il est demandé aux familles avant de s'inscrire en section voile de prendre connaissance des tarifs de cotisation auprès des clubs. Des aménagements de paiement peuvent être réalisés)
- Niveau scolaire correct exigé mais c'est la motivation de l'élève, sa capacité à se dépasser aussi bien sur le plan scolaire que sportif qui seront prises en compte.

Charte – collège- club- élève

Le collège s'engage à :

- Offrir des conditions favorables à l'épanouissement sportif et scolaire
- Réaliser un suivi scolaire régulier de l'élève : un professeur d'EPS coordonnateur qui assure la liaison équipe pédagogique famille et club (bilans trimestriels, soutien scolaire).

Le club s'engage à :

- Assurer le suivi des élèves avec le professeur coordonnateur
- Assurer le suivi sportif des élèves sur les compétitions.

L'élève s'engage (avec le soutien de sa famille) à :

- Participer de façon assidue aux régates FFVoile et aux championnats scolaires(UNSS).
- S'investir avec motivation et dynamisme dans la pratique sportive
- Fournir un travail scolaire régulier et sérieux
- Adopter un comportement respectueux et responsable au collège, au club et lors des déplacements..



SECTION SPORTIVE

VOILE

2, rue Victor Hugo
29 870 LANNILIS

Téléphone : 02 98 04 01 58

Télécopie : 02 98 04 47 69

Mél. : Ce.0290048v@ac-rennes.fr

Site : www.ac-rennes.fr

Les objectifs

- Offrir aux élèves motivés par la voile et la planche à voile, une pratique plus soutenue afin d'améliorer leur niveau technique tout en leur permettant de suivre une scolarité normale.

- Par le biais d'une pratique sportive de compétition développer chez l'élève :

- La confiance en soi
- L'estime de soi

Mais aussi des capacités :

- D'organisation
- D'autonomie
- D'effort
- D'entraide

Nécessaires aux apprentissages scolaires.

La structure

- Partenariat entre le club de voile de Landéda et de Plouguerneau qui assure les entraînements et le suivi des compétitions et le collège (convention Éducation Nationale).

Les élèves bénéficient :

- D'un aménagement du temps scolaire pour pratiquer la voile ou la planche à voile tout en suivant une scolarité normale : jeudi après-midi libéré pour l'entraînement.
- D'un suivi scolaire : réalisé par le professeur d'EPS coordinateur assurant la liaison entre le club et l'équipe pédagogique.
- D'un suivi médical : 2 visites par an au centre de médecine sportive.

Le fonctionnement

- Entraînement préparation physique :

Tous les mardis de 16 h 46 à 18 h

- Entraînement sur l'eau :

Tous les jeudis après-midi de 13 h15 à 17 h ou 17h30 au CVL transport collège/club réalisé par le CVL à 13h, les parents reprennent les enfants au club en fin de séance.